

MG International

leader de la sécurité piscine

LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES D'UN MONTANT MAXIMUM DE 2,45 M€ PRIME D'EMISSION INCLUSE

(Euronext Growth : ALMGI - ISIN : FR0010204453)

La Ciotat, le 27 juin 2018, 19 h

MG INTERNATIONAL, leader mondial de la sécurité et de l'équipement des piscines privées et publiques, annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant maximum de 2 451 019,95 € prime d'émission incluse.

Principales caractéristiques de l'émission :

- **Prix de souscription : 2,85 euros par action nouvelle**
- **Parité de souscription : 5 droits préférentiels de souscription (« DPS ») donneront le droit de souscrire 1 action nouvelle ordinaire**
- **Période de négociation des DPS : du 9 au 16 juillet 2018**
- **Période de souscription des actions nouvelles : du 11 au 18 juillet 2018**
- **Engagement de souscription de l'actionnaire majoritaire et administrateur, à titre irréductible et réductible, à hauteur de 1,84 millions d'euros (soit 75,1% du montant de l'augmentation de capital), par compensation de créances détenues sur la Société.**

Objectif de l'augmentation de capital :

Cette augmentation de capital a pour objet, dans un contexte de croissance soutenue de MG International :

- de renforcer les fonds propres de la Société pour financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement ;
- de capitaliser une partie des créances commerciales détenues par Maytronics LTD, actionnaire majoritaire, sur la Société et en conséquence d'alléger l'endettement de la Société tout en renforçant ses capitaux propres.

Cadre juridique de l'opération :

Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de la 7ème résolution de l'Assemblée générale mixte du 27 juin 2017, le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 27 juin 2018, de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant maximum de 2 451 019,95 euros (prime d'émission incluse), et dont les caractéristiques sont décrites ci-après.

Nature de l'opération :

L'opération consiste en une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant nominal de 86 000,70 €, par émission d'un nombre maximal de 860 007* actions ordinaires nouvelles à souscrire en numéraire au prix unitaire de 2,85 €, dont 0,10 € de valeur nominale et 2,75 € de prime d'émission chacune, soit un prix de souscription total de 2 451 019,95 € prime d'émission incluse en cas de réalisation complète.

Par conséquent, les propriétaires des 4 300 039 actions anciennes ou les cessionnaires des DPS attachés auxdites actions, auront sur les 806 007 actions nouvelles à émettre, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de 5 DPS pour 1 action nouvelle.

** Pour les besoins de l'opération, Maytronics Ltd, actionnaire majoritaire de MG INTERNATIONAL, a renoncé à la souscription de 4 DPS de sorte que le nombre d'actions ordinaires nouvelles à émettre soit un nombre entier.*

Prix de souscription – Valeur théorique du DPS :

Le prix d'émission de chaque action nouvelle s'établit à 2,85 € par action.

Ce prix d'émission a été déterminé sur la base de la moyenne des 30 dernières séances de bourse précédant le 26 juin 2018.

La valeur nominale des actions étant de 0,10 €, la prime d'émission par action nouvelle s'établit à 2,75€.

A titre indicatif, et sur la base du cours de clôture de l'action MG International le 26 juin 2017 et des modalités retenues de l'émission, la valeur théorique d'un DPS ressort à 0 € (cette valeur pouvant évoluer jusqu'au détachement des DPS).

DPS à titre irréductible :

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs compte-titres à l'issue de la journée précédant la date d'ouverture de la période de souscription des DPS et aux cessionnaires de DPS.

En conséquence, à l'issue de la séance de Bourse du vendredi 6 juillet 2018, les actionnaires recevront 1 DPS pour chaque action détenue (soit au total 4 300 039 DPS émis).

Chaque actionnaire détenant 5 DPS (et des multiples de ce nombre) pourra souscrire à titre irréductible à 1 action nouvelle (et des multiples de ce nombre), sans qu'il soit tenu compte des fractions, au prix unitaire de 2,85 €.

Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Dans le cas où un titulaire de DPS ne disposerait pas d'un nombre suffisant de DPS pour souscrire à un nombre entier d'actions nouvelles de la Société, les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS pourront acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles.

DPS à titre réductible :

Il est institué, au profit des actionnaires, un DPS à titre réductible aux actions nouvelles qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes. En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de DPS pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs DPS à titre irréductible.

Les souscriptions à titre réductible sont autorisées mais demeurent sujettes à réduction en cas de demande importante. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux porteurs ayant souscrit à titre réductible. Un avis publié par Euronext fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Cotation et Exercice du DPS :

Les DPS seront cotées et négociables du 9 au 16 juillet 2018 inclus sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013347416.

A défaut d'exercice des DPS avant le 18 juillet 2018 ou de de cession de ces DPS avant le 16 juillet 2018, ils deviendront caducs et leur valeur sera nulle.

5 DPS permettront à leurs titulaires de souscrire :

- à titre irréductible à 1 action nouvelle
- à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du fait de l'exercice de leur droit à titre irréductible.

La valeur théorique d'un DPS est indiquée à la section « Prix de souscription – Valeur théorique du DPS » ci-avant.

Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration a subdélégué ses pouvoirs au Directeur Général pour utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés prévues à l'article L. 225-134 du Code de commerce ou certaines d'entre elles seulement.

Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Modalités de souscription :

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur :

Les souscriptions des actions nouvelles et les versements des fonds seront reçus par les intermédiaires financiers teneurs de compte jusqu'au 18 juillet 2018 à 17h (heure de Paris).

Actionnaires au nominatif pur

Les souscriptions et versements des souscripteurs seront reçus sans frais auprès de CACEIS Corporate Trust (14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy Les Moulineaux cedex 9) jusqu'au 18 juillet 2018 à 17h (heure de Paris).

Cotation des actions nouvelles :

Selon le calendrier indicatif de l'émission, la date prévue pour la livraison des actions nouvelles est le 26 juillet 2018.

Les actions nouvelles seront négociables sur le marché *Euronext Growth* à compter du 26 juillet 2018. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions anciennes et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations.

Intention de souscription des principaux actionnaires et non actionnaires :

Maytronics LTD - actionnaire majoritaire et administrateur de la Société - a signé, ce jour, un engagement irrévocable de souscription, à titre irréductible et réductible, à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant minimum de 1 840 729,50€.

Cet engagement irrévocable de souscription représente 75,1% du montant total, prime d'émission incluse, de l'augmentation de capital. La réalisation définitive de l'augmentation de capital est ainsi garantie.

Cet engagement se répartit comme suit :

- 602 867 actions nouvelles à titre irréductible représentant 1 718 170,95 €, et
- 43 003 à titre réductible représentant 122 558,55 €.

L'actionnaire Maytronics Ltd a en outre indiqué à la Société qu'il serait susceptible de souscrire au-delà du montant visé dans son engagement de souscription.

L'actionnaire Maytronics LTD a également précisé que l'augmentation de capital serait réalisée par compensation de créance avec la créance commerciale détenue par Maytronics LTD sur la Société au titre des relations entretenues par les deux sociétés.

A ce jour, MG INTERNATIONAL n'a pas connaissance des intentions d'autres actionnaires quant à l'exercice ou à la cession de leurs DPS.

Garantie :

L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action :

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres de MG INTERNATIONAL au 31 décembre 2017 et du nombre d'actions de 4 300 039 composant le capital social de la Société à ce jour), serait la suivante :

Avant émission des actions nouvelles :	1,73 €
Après émission des actions nouvelles (réalisation à 100%) :	1,91 €
Après émission limitée (réalisation à 75%) :	1,87 €

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire ne souscrivant pas :

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation au capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions de 4 300 039 composant le capital social de la Société à ce jour) serait la suivante :

Avant émission des actions nouvelles :	1%
Après émission des actions nouvelles (réalisation à 100%) :	0,83%
Après émission limitée (réalisation à 75%) :	0,87%

Calendrier prévisionnel :

- **27 juin 2018** : Réunion du Conseil d'administration décidant la mise en œuvre de l'opération et ses modalités définitives
- **4 juillet 2018** : Publication de l'avis d'émission au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
- **5 juillet 2018** : Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
- **9 juillet 2018** : Détachement des DPS
Début de la période de négociation des DPS sur *Euronext Growth Paris*
- **11 juillet 2018** : Ouverture de la période de souscription des actions nouvelles
- **16 juillet 2018** : Fin de la période de négociation des DPS
- **18 juillet 2018** : Clôture de la période de souscription
- **24 juillet 2018** : Communiqué de presse annonçant le résultat définitif de l'émission et le barème de réduction applicable aux souscriptions réductibles
- **26 juillet 2018** : Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles

Avertissements :

La présente opération, d'un montant total compris entre 100.000 € et 5.000.000 € sur une période de douze mois et ne représentant pas plus de 50% du capital de MG INTERNATIONAL, ne constitue pas une offre au public de titres financiers et en conséquence ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF (art. L. 411-2 du Code monétaire et financier et art. 211-2 du Règlement général de l'AMF).

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente émission sera publié le 4 juillet 2018 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Facteurs de risques :

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits aux paragraphes 1.1 à 1.4 et 1.9 du Rapport Annuel 2017 de la Société, disponible sur le site internet de MG INTERNATIONAL (www.mginternational.fr), espace « Accès à l'information financière ».

Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance de la présentation des résultats 2017 et du communiqué de presse relatif à ces résultats disponibles sur le même site internet.

Documents accessibles au public :

Tous les communiqués de presse sont disponibles sur le site Internet de MG INTERNATIONAL : <http://www.mginternational.fr>

Un communiqué sur les modalités définitives de l'émission sera publié, comprenant notamment le montant émis, la dilution et la nouvelle répartition du capital social.

Contacts :

M. Vincent Quéré – Directeur général – Mme Céline Coulomb – Directrice Administrative et Financière
- Tél. + 33 (0) 4 42 98 14 90 - contact@maytronics.fr

A propos de MG INTERNATIONAL :

MG INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 430.003,90 €

Siège social : Z.I. Athélia IV – 163 avenue des Tamaris, 13705 La Ciotat Cedex

441 743 002 RCS Marseille

MG INTERNATIONAL est cotée sur Euronext Growth à Paris

Code ISIN : FR0010204453 - Mnémo : ALMGI

Mieux connaître MG International

Leader mondial de la sécurité des piscines privées et publiques, MG International a pour ambition de rendre les piscines plus sûres et plus saines. Avec les deux gammes Aquasensor® et Aqualarm® de systèmes d'alarmes pour piscines privées, MG International fait bénéficier de son savoir-faire à un très grand nombre de propriétaires. En complétant ces offres avec aqualife®, les couvertures automatiques multifonctions et Dolphin® les robots nettoyeurs de Piscine fabriqués par Maytronics Ltd, son actionnaire de référence, MG International demeure un fournisseur privilégié des grands acteurs de la piscine de demain. Depuis 2010 MG International a pris le nom commercial de Maytronics France sur le marché domestique de la piscine privée. Avec "Poséidon®", la technologie exclusive de vision par ordinateur la plus aboutie en matière de sécurisation des piscines publiques, le groupe bénéficie d'une reconnaissance internationale.